



Mairie de MOLIETS ET MAÂ  
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ  
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71  
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr  
www.mairie-de-moliets.fr

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

### **Du 16 novembre 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 novembre 2017 à 19h00, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

**Présents** : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. VIDAL Régis – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe

**Absents excusés** : Mme CAPDEVIELLE Stéphanie, procuration à Mme MARCHAND Aline – M. CHAMPEAU Daniel, procuration à M. LABORDE Patrick – Mme MULTEAU Mireille, procuration à M. LAGARDERE Christophe

**Secrétaire de séance** : Madame MOISDON Emmanuelle



#### **1. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 OCTOBRE 2017**

- Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

#### **2. TRANSFORMATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE EN BAR/RESTAURANT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION MARCHE PUBLIC, DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE, DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Patrick LABORDE informe qu'une étude concernant les travaux a été réalisée. Le montant du gros œuvre pour l'aménagement de l'ancien bureau de poste a été estimé à 65 000€HT sachant qu'un montant de 80 000€ a été budgétisé.

Patrick Laborde demande dans un premier temps d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire début décembre pour pouvoir procéder aux demandes de subventions et à lancer la consultation des entreprises.

- Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI et M. LAGARDERE) et 1 contre (Mme MULTEAU)

### **3. CHOIX DES EXPLOITANTS DU BAR/RESTAURANT**

Madame le Maire informe que suite à l'appel à projet, 24 visites ont eu lieu. 8 dossiers ont été déposés en mairie, 4 d'entre eux ont été sélectionnés et ont fait l'objet d'une audition le 8 novembre dernier par une commission municipale. Un classement a été opéré comme suit :

1. **Sandie et Frédéric ALIRAND**, domiciliés à LABENNE
2. **Nadia LAFORGE et Clément DEVOTEAU** domiciliés à MOLIETS ET MAA
3. **Emeraude ALLIOT et Lionel CASSEN** domiciliés à MOLIETS ET MAA
4. **Valérie HERNANDEZ MASSEY**, SAS en devenir domiciliée à SEYRESSE.

Madame le Maire est autorisée à engager une négociation avec Sandie et Frédéric ALIRAND, avec l'aide du service juridique de l'ADACL en vue de rédiger un contrat de bail commercial.

L'équipe retenue a proposé une carte de menus basée essentiellement sur des tapas maison. Patrick LABORDE insiste sur le sérieux investi pour chaque dossier précisant le choix d'apporter une offre complémentaire à celle des restaurateurs du bourg.

- Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI, Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

### **4. TRANSFORMATION DU HALL DES SPORTS ET DU FOYER MUNICIPAL EN PÔLE ANIMATION : CHOIX DU PROJET, DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE, RECHERCHE DE SUBVENTIONS**

#### - Choix du projet

Une concertation a été menée avec les associations afin de relancer l'opération de transformation du hall des sports en pôle animation.

Certaines associations ont fait part de leur projet et ont souhaité améliorer l'infrastructure en vue d'une utilisation optimale.

#### - Dépôt du permis de construire

Monsieur Patrick LABORDE demande au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire pour poursuivre le projet.

#### - Recherche de subventions

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 1 230 000€ et les subventions demandées s'élèvent à 580 000€ (Etat, MACS, etc....). Dans le cas où les subventions seraient insuffisantes, le conseil municipal devra réévaluer à la baisse les exigences du projet.

Monsieur Patrick LABORDE précise qu'il est important de déposer le permis de construire afin de solliciter les subventions. Le montant de celles-ci sera déterminant pour la poursuite de ce projet. Le permis de construire sera déposé d'ici la fin du mois de novembre 2017.

- Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI et M. LAGARDERE) et 1 contre (Mme MULTEAU)

## **5. CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE PÔLE ANIMATION**

Monsieur Patrick LABORDE présente les devis de bureau de contrôle et propose de retenir le moins-disant, à savoir :

- Bureau de contrôle : la société SOCOTEC, pour un montant HT de 4 200 €,
- Etude géotechnique : la société INGESOL, pour un montant HT de 1 033 €,
- Diagnostics avant travaux : la société ADC, pour un montant HT de 495 €,
- Attestations règlementaires : la société APAVE, pour un montant HT de 400 €.

Le choix du bureau d'études pour la mission SPS sera fait ultérieurement.

- Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI et M. LAGARDERE) et 1 contre (Mme MULTEAU)

## **6. CHOIX DES BUREAUX DE CONTRÔLE BAR / RESTAURANT**

Monsieur Patrick LABORDE présente les devis de bureau de contrôle et propose de retenir le moins-disant, à savoir :

- Bureau de contrôle : la société APAVE, pour un montant HT de 1 200 €,
  - Prestation SPS : la société 3C, pour un montant HT de 900 €,
  - Diagnostics avant travaux : la société ADC, pour un montant HT de 330 €,
  - Attestations règlementaires : la société APAVE, pour un montant HT de 400 €.
- Adopté par 12 voix pour, 2 abstentions (Mme VERDIER-SLAWINSKI et M. LAGARDERE) et 1 contre (Mme MULTEAU)

## **7. VALIDATION ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 mai 2017 au 3 juillet 2017 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve le zonage de l'assainissement et autorise Madame le Maire à signer tous les actes le rendant exécutoire.

- Adopté par 14 voix pour, 1 abstention (Mme MULTEAU)

## **8. DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCES MARCHE AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

Suite à l'attribution du marché de fonctionnement et de la mise en conformité de la station de production à la SAUR, et compte tenu de la déclaration de sous-traitance, prévue initialement dans l'acte d'engagement pour l'entreprise DUHALDE, Madame le Maire est autorisée à signer des actes de sous-traitance, qui n'étaient pas prévus initialement à savoir :

- **SOUS-TRAITANT de la SAUR :**
  - Equipement de matériel de station de production d'eau potable, tôlerie, couverture, pour un montant HT de 13 923,21 € avec l'Entreprise FORNES,

- **SOUS-TRAITANTS de la SARL Michel DUHALDE**

- Géo membrane lits de séchage, pour un montant maximum HT de 6 679,95 €, avec SAS France Sud Etanchéité
- Travaux de peinture, pour un montant maximum HT de 3 000 €, avec la SAS CARRAU Jean Bernard

- Adopté par 13 voix pour, 2 abstentions (M. LAGARDERE et Mme MULTEAU)

**9. AUTORISATION DE DEFRICHEMENT TERRAIN DE MAA**

Suite à la vente en cours, du terrain à Mr et Mme BARAZZONI, le conseil municipal autorise Madame Le Maire à déposer une demande de défrichage auprès de la DDTM.

- Adopté par 15 voix pour

**10. AMENAGEMENT ENTREE DE PARCELLE EN SUBSTITUTION DU PROMOTEUR**

Une maison mitoyenne a été vendue par Mr FERNANDEZ avec l'accord de conformité délivré par la municipalité alors que les accès aux parcelles n'ont pas été réalisés. Monsieur Patrick LABORDE demande au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux et à envoyer la facture à Mr FERNANDEZ.

- Adopté par 15 voix pour

**11. VENTE PARCELLE LOTISSEMENT LE PIGNADA (REGULARISATION)**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à vendre une parcelle d'une superficie approximative de 50m<sup>2</sup>, pour un montant de 45€ le m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame MILET, afin de régulariser les limites de leur propriété. Tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

- Adopté par 15 voix pour

**12. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE AIRE DE CAMPING-CAR**

Madame le Maire demande le renouvellement du contrat de maintenance pour l'aire de camping-car, pour un montant de 3 900 € HT / an. Le montant encaissé pour l'année 2017 s'élève à un peu plus de 97 000 €.

- Adopté par 15 voix pour

**13. CONVENTION ADAVEM LOGEMENT D'URGENCE**

Madame le Maire demande l'autorisation de modifier les modalités de délai de reconduction de la mise à disposition du logement de secours : « durée de 15 jours reconductibles » au lieu d'une semaine afin de préserver les personnes recueillies face aux lourdeurs administratives.

Monsieur LAGARDERE nous informe qu'il ne prendra pas part à ce vote (ainsi que Mme MULTEAU) en raison de l'erreur détectée dans l'énoncé du titre non conforme à l'instruction du dossier : « *logement d'urgence au lieu de logement de secours* ».

- Adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Mme FAYE)

#### **14. CONVENTION D'OCCUPATION SALLE JULIA POUR DES COURS DE YOGA**

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à renouveler la convention d'occupation de la salle Julia à Mme Geneviève DANOT, pour y donner des cours de yoga. Un montant de 10 € par séance de 1h30 est fixé.

- Adopté par 15 voix pour

#### **15. MODIFICATION DE L'ETAT D'ASSIETTE COUPE DE BOIS**

Monsieur Patrick LABORDE informe que l'ONF souhaite modifier l'état d'assiette pour une coupe rase sur la parcelle numéro 20.

Monsieur DUPOUY s'étonne de cette décision. A sa connaissance, cette parcelle de pins est loin d'être à maturité pour effectuer une coupe rase. Il souhaite se rendre sur le terrain afin d'apprécier au mieux cette demande. Face à l'incertitude, le conseil municipal décide de surseoir.

#### **16. CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler les conventions de servitudes avec ENEDIS, pour les parcelles BH 206 et BH 287.

- Adopté par 15 voix pour

#### **17. CONVENTION AAPPMA (PÊCHE)**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions avec l'AAPPMA de Léon et environs (Association de pêche) portant sur la cession du droit de pêche, la gestion piscicole et l'exercice du droit de passage sur un cours d'eau non domanial (Courant d'Huchet) pour l'une et la cession des droits de pêche aux engins et à la ligne sur les étangs de La Prade et Moliets pour l'autre.

- Adopté par 15 voix pour.

#### **18. PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE**

Une demande de participation a été demandée pour un voyage scolaire d'une élève en classe de BTS au Lycée Louis de Foix à BAYONNE. Le coût du voyage s'élève à 250€ et la participation est fixée à 100€.

Le conseil municipal reconnaît que la participation est destinée aux jeunes collégiens ou lycéens de MOLIETS ET MAA non pas aux étudiants des classes supérieures.

Cependant, il accepte de répondre favorablement à cette demande mais souhaite par la suite revoir les modalités d'attribution des prochaines participations.

- Adopté par 9 voix pour et 6 abstentions (Mme CANCOUET, Mme VERDIER-SLAWINSKI, M. DUPOUY, Mme FAYE, Mme MULTEAU et M. LAGARDERE)

## **19. CONVENTION INTERVENANTS CRECHE**

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions avec les différents intervenants qui proposent des activités aux enfants de la crèche :

- Noël 2017: Clown bigoudi .....390 €
- Psychologue (10 séances).....2 000 €
- Potager + création végétale .....620 €
- Eveil musical.....1 118 €
- Contes pour bébé .....900 €

Ces dépenses sont prises en charge par le biais d'une subvention du Conseil Départemental.

- Adopté par 15 voix pour.

## **20. REGULARISATION TAXE DE SEJOUR**

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire annuler des titres émis en 2016, correspondants au versement de la taxe de séjour. Le montant calculé pour la saison 2016 s'est avéré très élevé, conséquence de la suppression d'un abattement prévue dans la loi des finances.

Ces montants avaient été votés lors du budget 2017.

- Adopté par 15 voix pour.

## **21. MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS**

La modification des statuts de ce Syndicat Mixte porte sur l'ajout de la compétence concernant le nettoyage du littoral. Le conseil municipal approuve ces modifications ainsi que l'adhésion de nouveaux membres.

- Adopté par 15 voix pour.

## **22. CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec les communes dont sont issus les enfants inscrits à la crèche, afin participer au déficit de la crèche.

Seule la commune d'AZUR a souhaité participer. Les enfants d'AZUR, au même titre que les enfants de MOLIETS-ET-MAA, seront prioritaires.

- Adopté par 15 voix pour.



#### QUESTIONS DIVERSES :

- **M. Patrick LABORDE** informe de l'avancement du transfert de compétences eau et assainissement vers le SIEAM.
- **M. Jean-Louis DUPOUY** souhaite informer le conseil municipal de la mesure prise par la SIVU du courant d'Huchet demandant aux propriétaires de barques de prendre le permis de pêche. Cette nouvelle disposition est incompatible avec les textes en vigueur sachant que le courant d'huchet est une réserve de pêche. De plus, ces barques servent pour les battues en réserve côté dune. L'absence de barques pourrait poser un problème de sécurité.
- **Mme le Maire** informe que le bulletin Municipal est en cours de finalisation. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres pour la fin de l'année.  
Une question a été posée concernant le réseau des transports de bus locaux sur sa fréquentation. Madame le Maire répond que le YEGO mis en place par la MACS fonctionne bien dans son ensemble.
- **M. François GUILLAMET** nous informe que les travaux de remise en état de l'éclairage public rue du Tuc ont commencé.
- **Mme le Maire** informe que les travaux de réfection des pistes cyclables traversant le golf sont également commencés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vu pour être affiché en date du 23/11/2017

Le secrétaire de séance

Emmanuelle ROISSON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuelle ROISSON', written over a horizontal line.